



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 14 mars 2023**

N°17 – D.14.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à huit heures trente, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.4. ITE Supergrid (conversion de créance)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, VAN DER HEIJDE Caroline, WARIN Malo, BORDAS Christian, SAMSON Yves, SIMIAND Marie-Christine, MERMILLOD Martial, LE ROY Anne, WITINDI Matis, VILAIN Coriandre, DOULAT Léonce.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), BORRAS Isabelle (donne procuration à BALICCO Laurence), HASSANI Jawhara (donne procuration à WARIN Malo), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGÉAT Véronique (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à BORDAS Christian), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLFF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), TERRIER Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BOLZE Catherine (donne procuration à DEVILLERS Thibaut).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la décision du 7 janvier 2014 de créer l'Institut de recherche collaborative « *Supergrid Institute SAS* »,
Vu la convention de collaboration conclue entre l'UGA et *Supergrid* le 15 décembre 2015 et ses avenants,
Vu l'accord-cadre signé entre les partenaires dénommé « Accord de Consortium »,
Vu les contrats spécifiques à chaque Sous-Programme du projet *Supergrid* signés par les partenaires participants audit Sous-Programme nommés « contrat d'application »,
Vu la délibération n°4 – D 26.09.2017 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 26 septembre 2017,
Vu la délibération n°10 – D 30.04.2019 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 30 avril 2019,
Vu la délibération n° 5 – D. 25.05.2020 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 25 mai 2020,
Vu la délibération n°06 – D. 08.07.2021 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 8 juillet 2021,
Vu la délibération n°19 – D. 15.03.2022 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 15 mars 2022,

Vu le passage en commission permanente du 8 mars 2023,

Considérant que les partenaires associés à l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) *Supergrid* mettent à disposition du temps de personnels et du matériel pour la réalisation du projet *Supergrid* ;

Considérant qu'en contrepartie, le montant investi par chacun des partenaires est converti en part de capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) *Supergrid* ;

Considérant que cette part du capital pèse de manière positive sur le résultat de l'établissement ;

Considérant qu'au titre de l'année 2022, la créance de l'UGA constituée par la mise à disposition de temps de personnels chercheurs à la réalisation du projet *Supergrid* s'élève à 86 901€ HT ;

Considérant que cette créance doit être convertie en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) *Supergrid* ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2022 d'un montant de 86 901€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2022 d'un montant de 86 901€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Publié le : 04/04/2023
Transmis au Rectorat le : 04/04/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 mars 2023

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.